

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOUPILLIERES



**Date de convocation**  
26 mars 2018

**L'an deux mille dix-huit**  
**Le 13 avril 2018 à 20 heures,**

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Goupillières, sous la Présidence de Mr JEAN Raymond.

**Date d'affichage**  
3 avril 2018

**Etaient présents :**

Mme BAUDRY Mireille, M. JEAN Raymond, M. JEAN Stéphane, M. MOKRY Germain, M. MARGOT Gilles, Mme FRANCOIS Régine, Mme MELEARD Muriel

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** M. PAUL Romaric, M. LOISEL Olivier

**Nombre de conseillers**

**En exercice : 9**

**Présents : 7**

**Absents : 2**

Le compte rendu de la précédente réunion a été lu et approuvé.

## 1) PROJET TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT ENNEDIS

ENNEDIS prévoit d'enfouir la haute tension sur le CD.119, Rue de la Vallée Penaut, Rue Duchesne Bazonnais et le Chemin des Marchands entre le CD.119 à la Rue de la Croisette.

Le Conseil Municipal veut profiter de ces travaux pour enfouir la basse tension, l'éclairage communal, Rue Vallée Penaut et Rue Duchesne Bazonnais. Une étude sera demandée pour le coût de ces travaux, puis une subvention auprès des différents services.

## 2) PASSAGE DES LOCAUX, ECOLE ET MAIRIE EN ECLAIRAGE LED

L'ensemble du Conseil Municipal donne son accord pour le devis de la société S.A.R.L BELLEC, pour l'installation du passage des locaux, école, Mairie et salle des fêtes en éclairage LED.

Une demande de subvention sera demandée à notre intercommunalité Cœur d'Yvelines au département, au Conseil Général, au Conseil Régional et au syndicat d'électricité des Yvelines.

Montant total TTC : 7958.00 euros

### 3) REPLACEMENT DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE EXTERIEUR COMMUNAL

L'ensemble du Conseil Municipal donne son accord pour l'intervention de la société AVENEL, pour le remplacement des installations d'éclairage extérieur communal, dans le but d'économie d'énergie.

Une demande de subvention sera demandée à notre intercommunalité Cœur d'Yvelines au département, au Conseil Général, au Conseil Régional et au syndicat d'électricité des Yvelines.

Montant total TTC : 36 671.14 euros.

### 4) ADHESION SAFER

L'ensemble du Conseil Municipal donne son accord pour adhérer à la SAFER.

### 5) P. L. U (Plan Local d'Urbanisme)

L'enquête publique est désormais terminée. La commune attend le rapport du commissaire enquêteur.

### 6) VOTE COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (Commune, CDE (Caisse Des Ecoles - Voir pièces jointes).

Le Conseil d'administration approuve le **Compte de Gestion 2017 de la C. D. E (Caisse Des Ecoles)**, qui laisse apparaître un résultat positif de **1350.25 Euros, identique au compte administratif 2017.**

Le Conseil Municipal approuve le **Compte de Gestion 2017 de la commune** qui laisse apparaître :  
**-Un résultat négatif en investissement de 14 161.57.00 Euros, identique au Compte Administratif 2017.**

**-Un résultat positif en fonctionnement de 127 666.33 Euros identique au résultat du Compte Administratif 2017.**

### 7) BUDGET C. D. E (Caisse des écoles)

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité que le budget du C. D. E (Caisse des écoles) est inclus dans le budget de la commune.

L'excédent de fonctionnement ne sera pas inscrit au budget primitif 2018 au compte 002 : « compte de résultat de fonctionnement reporté » pendant une durée de 3 ans à compter de l'année 2018.

### 8) BUDGET COMMUNE (Voir les feuilles jointes pour le détail des dépenses et recettes prévisionnelles 2018)

\*Pour informations :

Les recettes de fonctionnement sont certifiées alors que les dépenses de fonctionnement sont exagérées dans certains domaines afin d'équilibrer le budget.

Car les excédents d'investissement ne peuvent être versés sur le fonctionnement, seul le contraire est possible.

**Le Conseil Municipal** approuve le budget primitif 2018 équilibré comme suit :

○ Fonctionnement		
▪ Dépenses :	... 855 944.93.....	€
▪ Recettes :	855 944.93	€
▪ Dont Excédent de fonctionnement reporté :	...403 264.26	... €
○ Investissement		
▪ Dépenses :	... 632 665.93.....	€
▪ Recettes :	632 665.93	... €
▪ Dont Excédent d'investissement reporté :	...98 437.00...	... €

Pour mémoire : reste à réaliser en d'investissement  
Dépense 402 945.68 Euros    Recette 170 000.00 Euros

## 9) LA FISCALITE 2018

Cette année, la part du SIART de Thoiry se trouve supprimé car le fonctionnement de ce syndicat risque d'être inclus dans l'intercommunalité dont nous faisons partie et pour éviter de verser les fonds libres, le syndicat a préféré transmettre le fonctionnement sans les fonds libres. Pour 2019, nous aurons à nouveau la dépense du SIART de Thoiry.

Le Conseil Municipal vote en centimes syndicaux les dépenses d'investissement et de fonctionnement liés aux différents syndicats dont la commune dépend :

	2017	2018
SIART Thoiry (Syndicat d'assainissement)	48 218,49 €	0,00 €
SIVU Maternelle (Investissement + Fontionnement)	48 412,00 €	47 259,00 €
SIVU Crèche	8 434,79 €	9 081,77 €
RIAM, TRANSPORT, SIVOM	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>105 065,28 €</b>	<b>56 340,77 €</b>

## 10) TAUX IMPOSITIONS 2018

Le Conseil Municipal vote les taux d'impositions suivants, qui restent échangés à l'année précédentes, à savoir :

Taxe d'habitation à 7.34 %.

Taxe foncière (bâti) à 3.13 %.

Taxe foncière (non bâti) à 16.87 %.

## 11) ADHESION AU SIRYAE (Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction d'Eau)

L'ensemble du conseil municipal approuve l'adhésion au SIRYAE (Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction d'Eau) de Jouars-Pontchartrain.

## 12) LOI SRU (Solidarité et au Renouvellement Urbain)

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet de notre Députée, Florence Granjus, concernant la répartition des logements sociaux. Car nous ne souhaitons pas avoir des logements sociaux sur toutes les communes de Cœur d'Yvelines, et en particulier sur notre commune.

## 13) CONTRAT RURAL

Les travaux concernant notre contrat rural vont démarrer début juin.

L'ouverture des plis des appels d'offre pour choisir les entreprises a été faite le mardi 24 avril 2018.

Ils vont démarrer par la création de parking et chemin piétonniers, Rue des châtaigniers.  
Puis le city stade à l'intérieur du bois des châtaigniers.

## 14) TAXE TEOM (Taxe d'enlèvement de l'ordure ménagère)

Cette taxe sera à 6.27 %.

## 15) TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE

Le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise l'ECUYER pour l'entretien de la voirie, pour une somme de 25 512.80 euros TTC, qui sera subventionnée à 70% sur le H.T, par le contrat triennal.

## 16) DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

La dotation globales de fonctionnement que reçoit la commune de l'état baisse de 20% en 2018.

**La séance est levée à 22h00.**

## INFORMATIONS

### PLANNING SIEED 2018 - LA COLLECTE DES DECHETS VERTS ET ENCOMBRANTS :

- La collecte des déchets verts aura lieu **du 26 mars 2018 à la semaine du 3 décembre 2018.**
- Les collectes des objets encombrants auront lieu les **15 mai 2018 et le 8 novembre 2018.**

### DISTRIBUTION DES SACS D2CHETS VERTS :

La distribution des sacs de déchets verts commencera la semaine 11 soit à partir du samedi 17 mars 2018.

### MANIFESTATIONS A VENIR:

Messe : **Samedi 12 mai à 18h30** en l'Eglise de Saint-Germain-de-Paris à Goupillières.

La fête des voisins : le vendredi **25 mai 2018** sur le stade, Rue de la Justice, à partir de 19h30 si le temps le permet.

La kermesse de l'école sera le samedi **16 juin 2018.**

Le **14 juillet 2018** : Vieilles voitures, pétanques et repas.

La foire à tout : le dimanche 2 **septembre 2018.**

La soirée choucroute : le samedi **13 octobre 2018.**

### DESHERBAGE :

Les produits Phytosanitaires étant interdits sur les voies communales, nous vous demandons de maintenir le devant de votre propriété en bon état, pour que notre village reste agréable. D'autre part, merci de tailler les haies qui donnent sur le domaine public pour ne pas gêner les voitures et les piétons.

### TENNIS :

Le tarif reste à 50.00 euros par famille pour une année.

## « VIVONS EN BON VOISINAGE »

Nous recevons toujours des plaintes concernant le voisinage.

Nous vous demandons de bien relire cette charte.

De jour comme de nuit, la tranquillité est un droit reconnu à chacun. Respecter celle des autres est un devoir pour tous. Ainsi, ne pas laisser son chien aboyer et éviter les soirées répétitives et trop bruyantes.

Effectuer des travaux à des horaires acceptables par tous : les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses ne peuvent être effectués que :

**Les jours ouvrables : de 8h00 à 20h00**

**Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**

**Les dimanches et jours fériés : interdit**

**Rectificatif concernant les feux :**

**Par arrêté préfectoral, nous vous rappelons que la pratique du feu dégageant de la fumée est interdite.**

**D'autre part, suivant le code des communes, il est interdit de laisser des chiens errer sur le domaine public (Rappel suite à des plaintes).**

## BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2018 - INVESTISSEMENTS

DEPENSES				RECETTES			
Chap	LIBELLE	RAR	MONTANT (€)	Chapitres	LIBELLE	RAR	MONTANT (€)
1541	Emprunts en euros		6 967,80	10222	Récupération TVA sur dépenses 2017		15 750,00
<b>CHAPITRE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</b>							
202	P. L. U (Plan Local d'Urbanisme)	17 945,68	2 000,00	10223	TAM (Taxe d'aménagement anciennement TLE)		10 000,00
2031	Frais d'étude		5 000,00				
2033	Frais d'insertion		5 000,00				
<b>CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>							
		17 945,68	12 000,00		<b>CHAPITRE 10 - DOTATIONS FONDS DIVERS &amp; RESERVES</b>		25 750,00
				132	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	RAR	
<b>CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>							
		0,00				0,00	
						0,00	
21	<b>IMMO CORPORELLES</b>	<b>RAR</b>				0,00	
2131	Contrat Rural	162 000,00	90 000,00		Contrat rural - City stade et chemin piétonnier	80 000,00	23 601,00
231	Enfouissement du reseau	167 000,00			PLU	10 000,00	
2151	Travaux de voirie	53 000,00	55 720,00	231	Enfouissement du réseau	80 000,00	
2131	Bâtiment communaux		45 032,45	2151	Travaux de voirie	0,00	35 000,00
2131	Bâtiment école	0,00	20 000,00	2131	Fénetres logement & Mairie		
2157	Achat matériel divers			2157	Achat matériel		
2131	Sécurité handicapé	0,00					
		3 000,00					
<b>CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>							
		385 000,00	210 752,45				
		402 945,68	229 720,25	021	Virement du fonctionnement		194 875,48
<b>Sous total dépenses (Chapitres D16 + D20 + D21)</b>							
				1068	Excédent fonctionnement		85002,45
				1	Résultat d'investissement positif 2017		98437
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES</b>							
			632 665,93		<b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>		632 665,93

**BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2018 - FONCTIONNEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	LIBELLE	MONTANT (€)	Chapitres	LIBELLE	MONTANT (€)
6042	SIVOM PISCINE	5 000,00 €	70311	CONCESSION CIMETIERE	1 000,00 €
60621	COMBUSTIBLES	3 000,00 €	70631	TENNIS	200,00 €
60622	CARBURANTS	- €	70632	FAT / TOMBOLA / BUVETTE	4 400,00 €
60623	ALIMENTATION	10 000,00 €	7067	REDEVANCE CANTINE ET ETUDE	37 000,00 €
60624	PRODUIT DE TRAITEMENT	5 000,00 €	<b>CHAP R70 PRODUITS VENTES ET SERVICES 42 600,00 €</b>		
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	18 000,00 €	73111	TAXES FONC ET D'HABITATION	138 626,00 €
60632	FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT	15 000,00 €	7788	PRODUIT EXCEP DIVERS (SIART)	57 000,00 €
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	15 000,00 €			€
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	2 000,00 €	7351	TCCFE -SEY	15 000,00 €
628	CENTRE AERE	5 000,00 €	7381	TAXE DROITS MUTATION	60 000,00 €
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	33 888,03 €	<b>CHAP R73 IMPOTS ET TAXES 270 626,00 €</b>		
6068	AUTRES FOURNITURES	8 000,00 €	7411	DOTATION FORFAITAIRE	17 971,00 €
615221	ENTRETIEN ET REPARATION BATIMENTS	5 000,00 €	74833	TAXE PROFESSIONNELLE / CFE	150,00 €
615231	ENTRETIEN VOIRIES ET RESEAUX	3 200,00 €	74834	TAXE FONCIERE (bâti)	1 164,00 €
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	1 700,00 €	74121	COMPTE SOLIDARITE (impôts)	9 396,00 €
61558	ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERS	5 000,00 €			€
6156	MAINTENANCE	6 000,00 €	74834	TAXE FONCIERE (non bâti)	1 206,00 €
6554	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES	7 000,00 €	<b>CHAP R74 DOTATION ET PARTICIPATIONS 20 887,00 €</b>		
6181	PRIMES D'ASSURANCES	4 000,00 €	752	REVENUS IMMEUBLE	12 000,00 €
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	5 000,00 €	<b>CHAP R75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE 12 000,00 €</b>		
6225	INDEMNITES REGISSEUR	2 500,00 €	7713	LIBERALITES RECUES	8 000,00 €
6226	HONORAIRES	12 500,00 €	<b>CHAP R77 PRODUITS EXCEPTIONNELS 8 000,00 €</b>		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	15 000,00 €	7321	COMPENSATION CŒUR YVELINES	89 567,67 €
6232	FETES	7 000,00 €	<b>CHAP R74 INTERCO CŒUR YVELINES 89 567,67 €</b>		
624	TRANSPORT	4 500,00 €			
625	FRAIS TELEPHONE	5 000,00 €			
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	15 000,00 €			
83512	TAXES FONCIERES	3 000,00 €			
<b>CHAP D011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>221 288,03 €</b>			
6332	COTISATIONS FNAL	5 000,00 €			
6336	CNFPT - CIG	8 000,00 €			
6411	PERSONNEL TITULAIRE	90 000,00 €			
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	80 000,00 €			
6451	URSSAF	50 000,00 €			
6453	RETRAITE	10 000,00 €			
6455	ASSURANCE PERSONNEL	6 000,00 €			
6456	FNC	500,00 €			
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	5 000,00 €			
6480	FONDS DE COMPENSATION	500,00 €			
<b>CHAP D012 CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>255 000,00 €</b>			
651	REDEVANCE SEGILOG	1 899,34 €			
6531	INDEMNITES ELUS	30 000,00 €			
6533	RETRAITE	5 000,00 €			
65545	SITERR	500,00 €			
65546	SITS	300,00 €			
65737	RASED	200,00 €			
65741	UNC	150,00 €			
65742	POMPIERS	50,00 €			
65743	PREVENTION ROUTIERE	50,00 €			
65745	CANCER	50,00 €			
65746	AVEUGLE	50,00 €			
6554	SIVOM HOUDAN	5 463,33 €			
65748	APEI	100,00 €			
65749	ADMR	300,00 €			
<b>CHAP D65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>44 122,67 €</b>			
73221	Reversements sur FNOIR	100 000,00 €			
73225	EPIC	30 000,00 €			
<b>CHAP D014 ATTENUATIONS DE PRODUITS</b>		<b>130 000,00 €</b>			
88111	INTERETS REGLES A ECHÉANCE	658,75 €			
<b>CHAP D66 CHARGES FINANCIERES</b>		<b>658,75 €</b>			
<b>Sous total dépenses</b>		<b>651 069,45 €</b>	<b>Sous total recettes 652 680,67 €</b>		
023	Intérêts à la suite d'investissements	104 575,88 €	0002	Résultat de fonctionnement, 2018, 2017 et	100 000,00 €
022	Dépenses financières	10 000,00 €			
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES</b>		<b>856 944,93 €</b>	<b>TOTAL GENERAL RECETTES 855 680,67 €</b>		

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) <b>2017</b>	Section de fonctionnement	A	291 720,33	G	419 386,66
	Section d'investissement	B	173 332,49	H	159 170,92
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	275 597,93 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	112 598,57 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	465 052,82	= G+H+I+J	966 754,08
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	402 945,68	L	170 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	= E+F	402 945,68	= K+L	170 000,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	291 720,33	= G+I+K	694 984,59
	Section d'investissement	= B+D+F	576 278,17	= H+J+L	441 769,49
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	867 998,50	= G+H+I+J+K+L	1 136 754,08

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 3 127,90	G 2 804,00
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 2 884,90 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		3 127,90 = A+B+C+D	5 688,90 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	0,00 = E+F	0,00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	3 127,90 = A+C+E	5 688,90 = G+I+K
	Section d'investissement	0,00 = B+D+F	0,00 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	3 127,90 = A+B+C+D+E+F	5 688,90 = G+H+I+J+K+L